

Fiche signalétique

Sentry

Date de publication : 19/11/2010 (j/m/a)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Sentry

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1
519-821-3633

Numéro de téléphone d'urgence : À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° de CAS
Dérivés éthoxylés du nonylphénol	90 – 95	S/O	68412-54-4
Alcool isobutylique	5 – 10	150 mg/m ³	78-83-1

Synonymes : Inconnus

Nom chimique : Dérivé éthoxylé du nonylphénol

Usage du produit : Surfactant non ionique agricole

Numéro d'homologation : 28343 Loi sur les produits antiparasitaires

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Sommaire : La présente fiche signalétique fait état des propriétés dangereuses de tous les ingrédients qui entrent dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Sommaire d'urgence : Peut provoquer des dommages aux yeux. Peut provoquer une légère irritation de la peau et du système respiratoire.

4. PREMIERS SOINS

Inhalation : Amener la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

Ingestion : Si la victime n'est pas évanouie et qu'elle n'est pas en crise convulsive, rincer l'intérieur de la bouche et faire boire 200-300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Point d'éclair : 42 °C (TCC)

Température d'auto-ignition : >360 °C

Limites d'inflammabilité (inférieures) : 1,8 %

Limites d'inflammabilité (supérieures) : 10,6 %

Moyens d'extinction : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

Techniques de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement. Pulvériser de l'eau sur les contenants exposés aux flammes afin de les refroidir et de réduire la pression.

Autres risques d'incendie ou de feu : Inconnus.

6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Déversements, fuites ou dégagements : Porter un équipement de protection individuelle. En cas de déversement au sol, endiguer le déversement pour arrêter la fuite et empêcher la contamination de se propager. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière avec un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un contenant pour déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

Produits chimiques de désactivation : Inconnus.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Méthodes de manipulation : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser. Les surfaces dans la zone de déversement peuvent être glissantes; nettoyer immédiatement les déversements avant de marcher dans la zone de déversement.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Garder les contenants fermés. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Ne pas exposer à des températures supérieures à 40 °C pendant des périodes prolongées.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Protection des yeux : Lunettes protectrices contre les agents chimiques

Protection de la peau : Gants résistant aux produits chimiques et vêtements de protection imperméables.

Protection respiratoire : En présence du brouillard de pulvérisation, utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA pour les vapeurs organiques.

Équipement de protection supplémentaire : Non requis.

Vérifications techniques : Assurer une extraction d'air local ou une ventilation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide incolore

Odeur : Légère odeur sucrée

Poids volumique apparent : 0,975 à 20 °C

Point d'ébullition : Aucune donnée

Point de fusion : >20 °C

Solubilité (eau) : Légèrement soluble

Solubilité (autre) : Aucune donnée

pH : 6,0 à 6,5

Volatilité en % : <10 %

Taux d'évaporation (éther=1) : Non déterminé

Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) : Aucune donnée

Densité de vapeur (air=1) : Aucune donnée

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable à la température ambiante.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Les sources de très grande chaleur ou d'inflammation et l'entreposage prolongé à des températures dépassant 40 °C.

Matières incompatibles : Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone et gaz possiblement irritants

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Sommaire : Peut provoquer des dommages aux yeux. Peut provoquer une légère irritation de la peau et du système respiratoire.

Données toxicologiques

Alcool isobutylique

DL₅₀ orale (rat) : 2 460 mg/kg

DL₅₀ cutanée (lapin) : 4 240 mg/kg

CL₅₀ inhalation (rat) : 8 000 ppm pendant 4 h

Inhalation : Les concentrations élevées peuvent provoquer une légère irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Contact avec la peau : L'exposition prolongée et répétée peut provoquer une irritation.

Contact avec les yeux : Peut provoquer des dommages aux yeux. Peut provoquer des rougeurs et la destruction des tissus.

Ingestion : Faible toxicité orale aiguë. Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.

Effets chroniques : Le contact avec la peau peut aggraver les affections cutanées préexistantes. L'inhalation des brumes peut aggraver les conditions respiratoires préexistantes.

Cancérogénicité : Les ingrédients du produit ne sont pas classés comme cancérogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Renseignements écotoxicologiques : Peut être nocif pour les organismes aquatiques.

Effets sur l'environnement : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

Persistance et dégradation : Le produit est presque entièrement biodégradable dans l'eau.

13. ÉLIMINATION

Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

14. TRANSPORT

Classification TMD : Non réglementé.

Téléphone d'urgence transport : 613-787-5620.

15. RÉGLEMENTATION

Classification et règlements (SIMDUT) : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

Rédaction : Norac Concepts Inc.